CCE – 046M
C.P. – P.L. 40
Organisation et gouvernance scolaires
VERSION RÉVISÉE

Projet de loi

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS
Commission scolaire des Hauts-Cantons
COMMISSION SCOLAIRE Eastern Townships SCHOOL BOARD

MÉMOIRE

du Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie

sur le projet de loi no 40

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique

relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Novembre 2019

La démocratie ne consiste plus à s'engager à ce que tous soient égaux, mais à ce que chacun puisse être différent, tout en étant traité également.

Shimon Perez. Homme d'État israélien (1923-2016)

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, QC, J1K 2Y3
819 822-5540

Commission scolaire des Sommets
449, rue Percy, Magog, QC, J1X 1B5
819 847-1610

Commission scolaire des Hauts-Cantons
308, rue Palmer, East Angus, QC, J0B 1R0
819 832-4953

Eastern Townships School Board
340, rue Saint-Jean-Bosco, Magog, QC, J1X 1K9
819 868-3100

Table des matières

RÉSUMÉ 4
AVANT-PROPOS 5
QUI SOMMES-NOUS ? 6
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke 7
Eastern Townships School Board 7
Commission scolaire des Sommets 8
Commission scolaire des Hauts-Cantons 8
LES ENJEUX 9
Le contexte 9
Comment maintenir nos valeurs essentielles 11
LA GOUVERNANCE ET LE PROJET DE LOI 40 13
La démocratie de proximité 13
La représentativité territoriale 17
Le réseautage et les partenariats locaux 18
La réussite des élèves et de nos clientèles adultes 18
Les projets porteurs 20
Pourquoi réparer quelque chose qui n'est pas brisé ? 21

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, les quatre commissions scolaires de l'Estrie regroupées ensemble font état de leur opposition au projet de loi 40. Les motifs de l'opposition des commissions scolaires à ce projet de loi s'appuient sur la volonté de centralisation du secteur de l'éducation autour du ministre. Les commissions scolaires déplorent le mode d'élection retenu qui vient permettre la sous-représentativité de certains territoires et la disparition de l'imputabilité d'élus représentatifs de la population. Ils déplorent aussi la disparition d'un palier démocratique où les femmes sont paritaires même majoritaires au Québec. Les commissions scolaires jugent qu'aucun recul de la place des femmes en politique n'est acceptable au Québec.

Par ailleurs, ce mémoire fait état de l'importance du rôle des élus dans la dynamique du pouvoir régional dans le cadre d'activités multiples de partenariat et de réseautage avec les milieux. Les commissions scolaires y voient une perte nette pour la démocratie locale et régionale.

Les commissions scolaires déplorent également l'absence de consultation du ministre en amont du dépôt de son projet de loi 40 et souhaite que non seulement le gouvernement retire son projet de Loi, mais qu'il mette en place une vaste consultation de toute la population québécoise sur l'avenir de son réseau public d'éducation.

Enfin, les commissions scolaires de l'Estrie invitent le ministre de l'Éducation au dialogue et lui rappelle que ce que l'on enseigne à nos élèves dans nos classes c'est qu'il n'y a pas de honte ni de déshonneur à se tromper, ni de reconnaître une erreur ou de faire marche arrière. Les commissions scolaires de l'Estrie réitèrent leur invitation au ministre de l'Éducation à renouer le dialogue et à collaborer à une table des solutions pour travailler à la réussite éducative des élèves, jeunes et vieux, et pour faire de l'éducation une véritable priorité nationale au Québec.

AVANT-PROPOS

Le Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie œuvre depuis plus de dix ans à faire mieux et plus pour l'éducation dans notre région. Ce regroupement rassemble sur une base volontaire la Commission scolaire des Hauts-Cantons, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, la Commission scolaire des Sommets et la Commission scolaire anglophone Eastern Townships School Board.

Ces quatre commissions scolaires ont étudié attentivement les tenants et aboutissants du projet de loi 40 en étroite collaboration de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et des commissaires de leur commission scolaire respective. Elles ont soumis leurs questions à des représentants élus de l'Assemblée nationale du Québec notamment au député ministériel de Richmond, monsieur André Bachand. À ce jour, aucune réponse satisfaisante n'a été fournie quant aux préoccupations concernant le mode d'élection de la nouvelle structure, la démocratie de proximité, la représentativité territoriale, la lourdeur du processus électoral proposé par le nouveau projet de Loi, l'imputabilité des décisions, la décentralisation vers les conseils d'établissements, représentativité démocratique, le réseautage et les partenariats locaux, le caractère discriminatoire du projet de loi 40 et l'avenir des projets porteurs et des initiatives originales.

Ce mémoire a été écrit en collaboration étroite avec le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie. Certains thèmes sont abordés dans l'un ou l'autre des mémoires. Dans ce mémoire, on tentera de mettre en lumière à partir du vécu de ces commissions scolaires les problèmes que vont engendrer différentes dispositions du projet de loi 40 pour l'atteinte des objectifs concernant la réussite éducative des élèves. Le Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie remercie la Commission de la culture et de l'éducation de lui donner l'occasion de s'exprimer sur ce projet venant ainsi corriger l'attitude du ministre qui n'a pas cru bon de les consulter ni de discuter avec elles avant de déposer son projet de loi 40.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Estrie est un territoire de 10 195 km^2, situé le long de la frontière avec les États-Unis, à l'est de la Montérégie et au sud de Centre-du-Québec. Ses villes principales sont Sherbrooke, Magog, Coaticook, Lac-Mégantic, Cookshire-Eaton, Asbestos et Windsor. Elle est composée de sept municipalités régionales de comté (MRC) et de 89 municipalités locales.

L'Estrie comptait 324 000 habitants au 1er juillet 2016, soit 3,9 % de la population du Québec. Elle arrive au neuvième rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière l'Outaouais et devant le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La population de l'Estrie est légèrement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec.

En 2016, les personnes âgées de 65 ans et plus (20,7 %) y sont plus nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle québécoise (18,1 %). Si ce vieillissement continue de s'accroitre, le maintien des écoles situées en secteurs plus éloignés risque de devenir un enjeu de plus en plus aigu.

La moitié (51 %) de la population de la région, soit 164 500 personnes, réside dans la MRC de Sherbrooke en 2016. Cette part est de près de 16 % dans la MRC de Memphrémagog, tandis que les MRC du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François, du Granit et de Coaticook comptent chacune entre 6 % et 9 % de la population. La MRC des Sources est la moins populeuse, ses 14 500 habitants représentant environ 4 % de la population estrienne.

L'Estrie accueille de nombreux immigrants. Plusieurs communautés sont déjà présentes sur le territoire. Elles viennent, entre autres, des États-Unis, de la France, des pays de l'ex-Yougoslavie, du Royaume-Uni, de la Chine, de l'Afghanistan, de la Colombie et de l'Argentine.

L'Estrie compte quatre commissions scolaires dont l'une anglophone. Ensemble, elles assurent le service à 49 656 élèves répartis dans 147 établissements dont 115 écoles primaires, 14 écoles secondaires et 18 centres de formation professionnelle ou pour adultes. Ces commissions scolaires emploient 7 173 personnes et gèrent un budget de 534 352 333 $.

De nombreuses initiatives favorables à la réussite éducative des élèves sont issues des commissions scolaires comme la gestion décentralisée des établissements, le sauvetage de l'école Saint-Paul à Scotstown, le Gala des bravos qui salue chaque année le défi, l'engagement et l'excellence des élèves de tous les niveaux, sans oublier la lutte au décrochage scolaire. En effet, la région de l'Estrie fait partie des régions précurseures dans la mise en place d'une instance régionale de concertation en persévérance scolaire et

en réussite éducative. En effet, le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) est une initiative intersectorielle ambitieuse qui a été mise en place en 2006 par les partenaires de la région. Les travaux de mobilisation autour de la réussite éducative et de la persévérance scolaire portent leurs fruits. En effet, la région a vu son taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, pour le réseau public, passer de 29 % en 2003-2004 à 17 % en 2015-2016. Une excellente avancée pour la région !

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

La CSRS compte plus de 25 000 élèves répartis dans 38 écoles primaires, quatre écoles secondaires, une école pour raccrocheurs, un centre de formation professionnelle, un centre d'éducation des adultes et deux écoles spécialisées. La CSRS se classe troisième employeur en importance en Estrie avec plus de 3 700 employés, ce chiffre inclut le personnel régulier à temps plein et à temps partiel ainsi que le personnel temporaire et suppléant.

Budget : 284 000 000 $

Eastern Townships School Board

La Commission scolaire Eastern Townships, au sud-est de la province de Québec, couvre une zone géographique approximativement équivalente à celle de la Belgique.

Sur son territoire, on trouve huit MRC, 20 écoles primaires, trois écoles secondaires, deux centres d'éducation des adultes et deux centres de formation professionnelle.

Bien que l'anglais soit la langue maternelle de la majorité des élèves, le grand nombre d'élèves de langue maternelle française confirme le caractère bilingue de la commission scolaire et de la région en général.

En fonction de l'emplacement de chaque école, la population étudiante varie en nombre et en langue parlée à la maison, allant de 20 élèves dans la plus petite des écoles primaires à environ 1 000 élèves dans la plus grande école secondaire.

Maintenant à sa 9^{e} année d'existence, le programme d'élèves internationaux de la CSET accueille présentement des élèves provenant de trois continents et de 13 pays : Brésil, Mexique, Allemagne, Autriche, République tchèque, Espagne, Suisse, Thaïlande, Pays-Bas, Philippines, France, Chine et Japon.

Budget : 86 990 650 $

Commission scolaire des Sommets

La CSS regroupe un centre administratif, 27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, trois centres de formation professionnelle, un centre de formation générale adulte et un service aux entreprises.

Ses établissements sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3501 km^2.

Le territoire regroupe un ensemble de 39 entités qui prennent la forme juridique d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse et d'une municipalité.

En 2017-2018, ce sont 9 524 élèves qui étaient inscrits dans les établissements de la Commission scolaire des Sommets (CSS), excluant les élèves inscrits au préscolaire 4 ans. La plus petite école compte 26 élèves tandis que la plus grosse école accueille 1 525 élèves. Il y a 10 écoles de moins de 100 élèves.

En 2017-2018, la commission scolaire comptait 1 338 employés réguliers et occasionnels.

Budget : 114 681 385 $

Commission scolaire des Hauts-Cantons

La Commission scolaire des Hauts-Cantons emploie 1 245 personnes et offre des services d'enseignement à 7 855 élèves. La CSHC joue un rôle essentiel dans le développement socio-économique de sa région qui comprend la MRC de Coaticook ainsi qu'une grande partie des MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

Sur ce vaste territoire de 5 534 km^2 qui longe la frontière américaine, les principaux centres urbains sont Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic. Elle regroupe 30 écoles primaires, trois polyvalentes, quatre centres de formation professionnelle (dont un spécialisé en agriculture) ainsi qu'un centre d'éducation des adultes dispensant une formation générale sur trois sites.

Budget : 88 680 298 $

LES ENJEUX

Le contexte

Depuis bien des années, l'avenir des commissions scolaires est remis en question par des femmes et des hommes politiques. De nombreux débats font rage à ce sujet dans l'espace public depuis plusieurs années. Parmi les plus virulents critiques de l'existence des commissions scolaires, il y a le parti politique de François Legault, la Coalition avenir Québec. Ce parti a obtenu un mandat majoritaire de gouvernement il y a un an à l'occasion de la dernière élection générale. Le nouveau gouvernement Legault par les bons soins du ministre de l'Éducation Jean-François Roberge a déposé récemment un projet de loi, le projet de loi 40, qui propose d'abolir les commissions scolaires pour les remplacer par des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration bénévole composé de parents, de représentants de la communauté et de membres de leur personnel.

Devant les problèmes constitutionnels relativement à la modification de l'organisation scolaire, le gouvernement Legault propose un traitement différencié pour le secteur francophone et pour le secteur anglophone. Il maintient intactes, par le mode de choix des représentants des conseils de services anglophones, les commissions scolaires anglophones. Ainsi, l'État du Québec crée deux classes de citoyennes et de citoyens, les francophones qui doivent composer pour leur organisation scolaire avec la volonté centralisatrice du ministre de l'Éducation et les anglophones qui ont droit au maintien de leur structure démocratique locale.

Le gouvernement Legault a refusé tout dialogue avec les commissions scolaires pour discuter des modes de gouvernance, des moyens à mettre en place afin d'améliorer la participation de la population à l'administration de leurs écoles et vient jeter toutes les collaborations fructueuses des acteurs élus des commissions scolaires avec les autres pouvoirs locaux et régionaux. C'est un recul pour la démocratie locale.

Par ailleurs, le gouvernement Legault semble sous-estimer les tâches des élus des commissions scolaires. Dans son projet, la moitié des représentants au conseil d'administration sont des parents, huit sur seize, qui doivent obligatoirement siéger à un conseil d'établissement. Comment concilier une telle vision des choses avec la vraie vie ?

La perte de pouvoir local s'attaque à une forme de démocratie élective par un projet mal ficelé et fait en toute vitesse sans dialogue avec les principaux intéressés. Le gouvernement Legault agit par idéologie dans le dossier de la gouvernance scolaire et par opportunisme, mais il ne met pas la politique de réussite éducative de juin 2017 au cœur de sa démarche. Il fait miroiter aux parents qu'ils pourront dorénavant disposer de plus de ressources humaines et financières dans leur école. Cette démonstration reste à faire.

La conquête de la démocratie pour l'école publique a été un long combat dans l'histoire du Québec. Le gouvernement Legault par sa réforme tourne le dos à un large pan de cette histoire comme en témoigne le livre de Jean Pierre Proulx paru en 2014 aux Presses de l'Université Laval intitulé *La genèse de l'école publique et de la démocratie scolaire au Québec. Les écoles de syndics. 1814-1838*. Cet ouvrage reconstitue tant dans ses aspects, politiques, idéologiques que pédagogiques et administratifs, la genèse de l'école publique québécoise. Il resitue cette aventure dans sa perspective internationale marquée, avec l'avènement du libéralisme et du républicanisme, par l'explosion de l'éducation pour tous. À sa lecture, on comprend que les structures politiques scolaires font partie de l'ADN de l'identité québécoise.

Choisir de défendre une structure comme les commissions scolaires qui est le creuset de l'identité québécoise dans un contexte où souvent la réputation de cette structure a été mise à mal par des articles et des reportages médias ou provenant parfois d'autres paliers démocratiques concernant des dépenses discutables et devant un gouvernement qui a la cote d'amour de la population n'est pas une tâche facile. Le principal argumentaire du gouvernement Legault pour justifier l'abolition des commissions scolaires repose sur de supposées économies de millions de dollars et sur le fait que ces ressources seraient mieux utilisées par les écoles. Il ajoute que dépenser de l'argent pour une structure de commissaires élus qui bon an mal an se font élire par plus ou moins 5 % de la population n'est pas une bonne façon de favoriser la réussite des élèves.

La table est mise. Reste cependant que des changements structurels tels que proposés par le gouvernement mènent rarement à des économies de coûts et à l'ajout de ressources au plan local. En règle générale, cela a plutôt conduit à une augmentation des coûts et à une plus grande centralisation autour du pouvoir du ministre, et cela à l'encontre des beaux discours qui sont servis pour convaincre la population du bien-fondé de ces réformes. La réforme de la santé est un exemple éloquent de cette affirmation.

Bref, les forces en présence dans le débat actuel sont à la faveur du gouvernement qui oppose savamment les parents aux commissaires élus. Ce que néglige le gouvernement dans ce rapport de force qui se construit c'est l'importance du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales et la défaveur qu'ont les populations pour les centralisations abusives des gouvernements.

Bref, le projet de loi 40 est un projet de loi centralisateur, diviseur et qui ne se préoccupe pas de la réussite éducative nos enfants. C'est pourquoi nous sommes inquiets pour l'avenir de notre système d'éducation public et de notre capacité comme société de former les citoyennes et les citoyens de demain.

Plusieurs aspects de ce projet de loi méritent des réponses claires plutôt que des discours politiques et des généralités.

Comment maintenir nos valeurs essentielles

La région de l'Estrie est reconnue pour son dynamisme et son esprit collaboratif. Il va sans dire que le fait qu'il soit possible de faire son parcours scolaire au complet dans la même région est un avantage pour les élèves qui y habitent. Il est tout aussi intéressant qu'ils aient la chance de pouvoir étudier en français et en anglais.

Les commissions scolaires de l'Estrie déplorent que le projet de loi 40 vienne détruire des mécanismes de coordination efficaces qui existent déjà dans nos commissions scolaires. Nous avons chez nous tout un processus de consultation qui permet de mettre à profit l'expertise de l'ensemble des gestionnaires et parents impliqués : comité de gestion, conseils d'établissements, comité de parents. Faire disparaître ce noyau de concertation dans nos milieux ne nous apparaît pas comme une action structurante pour assurer la réussite éducative de nos élèves. Ce rigoureux processus permet à la direction générale de présenter au conseil des commissaires un portrait de répartition qui tient compte de la réalité et des besoins des différents milieux. Le modèle actuel permet aux membres du conseil de prendre des décisions éclairées qui favorisent la réponse aux besoins des élèves de tous les types de milieux : ruraux ou urbains, favorisés ou défavorisés, jeunes ou adultes de façon à soutenir la réussite du plus grand nombre.

À cet égard, les personnes élues au suffrage universel, présentes dans leurs milieux et au fait des besoins de la clientèle, permettent un sain « arbitrage » dont la résultante est une réponse adaptée aux besoins de toute la population qu'ils représentent. Il nous semble donc que le modèle actuel offre une réponse adéquate aux besoins de nos élèves et de nos établissements. La gouvernance actuelle des commissions scolaires qui a d'ailleurs évoluée au fil des ans favorise le rapprochement de l'école aux lieux de décision et assure la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire. Ce que vient anéantir le projet de loi 40 du ministre.

Pour ces raisons, les commissions scolaires de l'Estrie s'expliquent mal en quoi le remplacement des élus scolaires améliorerait la réponse aux besoins des élèves et favoriserait leur réussite. Elles tiennent également à souligner l'apport des élus redevables à une population qui les a choisis, dans la recherche et la conclusion de partenariats qui soutiendront les écoles de tous les milieux, ce qu'individuellement les écoles parviennent difficilement à faire. Cet élément est particulièrement crucial pour les petits milieux ruraux. À titre d'exemple, soulignons le travail du commissaire du secteur de Compton : cette municipalité en croissance a vu, au cours des dernières années, son école se remplir de nouveaux arrivants au point de ne plus être en mesure d'accueillir adéquatement toute sa clientèle. Pour répondre à ce besoin, la commission scolaire avait déposé à trois reprises une demande d'agrandissement de son école au MÉES dont les critères ne permettaient pas la réalisation du projet. La ville de Coaticook étant située à quelques kilomètres seulement de l'école de Compton et ayant suffisamment d'espaces

pour la clientèle excédentaire, un déplacement d'élèves a été plutôt envisagé. Persuadé de l'importance pour une petite municipalité d'offrir les services du préscolaire et du primaire à toute sa population, le commissaire a réuni les intervenants municipaux et scolaires à la recherche d'une solution de rechange. Avec la collaboration du conseil municipal, de la commission scolaire et du centre de la petite enfance, une solution a été trouvée dans un bâtiment existant dont on a modifié la vocation pour pouvoir accueillir une partie de la clientèle de l'école primaire. Outre le fait de garder les élèves dans leur village, cette initiative permet à la municipalité de poursuivre son développement et de garder son attrait pour de nouvelles familles. Ce fut aussi le cas avec l'école Saint-Paul à Scotstown. Inquiets du volume de clientèle de cette école primaire, la communauté et la commission scolaire ont envisagé des solutions afin d'assurer la pérennité de cette école en transférant des élèves de Bury vers Scotstown. Non seulement par cette décision, l'avenir de l'école Saint-Paul a été assuré, mais cette action a été inscrite dans la stratégie de la MRC qui souhaitait renforcer le développement de l'Est de son territoire Cela n'aura pas été possible sans cet aller-retour continu du commissaire du conseil d'établissement à la commission scolaire et de la commission scolaire à la communauté. C'est ce travail des élus fondamental dans un milieu rural que vient supprimer le projet de loi 40.

Nous tenons aussi à souligner ce qui semble être une entorse sérieuse au principe même de la démocratie en abolissant le statut de commissaire élu par la population, mais en continuant de prélever une taxe scolaire. Le fait de taxer une population n'implique-t-il pas que les gens choisis pour la représenter le soient par toute la population et non seulement par quelques groupes ?

The Estrie School boards have taken the lead in prioritizing and fostering student success. Collectively we have successfully and dramatically reduced our dropout rates by forming ongoing partnerships with seven MRCs and many employers of students to limit the impact of part-time work on educational success. We have also promoted the value of education in and with the communities we serve through those same partnerships. We have worked with local MNAs to create community-wide engagement in student achievement at all levels.. At the same time we have increased graduation rates and exam results. This progress has been achieved under the oversight and guidance of elected school commissioners, who have ably demonstrated their commitment, knowledge and ability to improve student outcomes independently of the ministry of education. Therefore, we ask, why a system that is demonstrating success and autonomous innovation needs to be eliminated and replaced with a system that not only has not been proven but offers no additional benefits.

LA GOUVERNANCE ET LE PROJET DE LOI 40

La démocratie de proximité

En vertu du projet de loi 40, les commissions scolaires deviennent des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration composé de parents, de représentants de la communauté et de membres de leur personnel. Ces nouvelles structures seront composées de :

Huit parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaires qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, dont quatre siégeant à ce titre au conseil d'établissement d'une école qui dispense l'enseignement primaire, trois siégeant à ce titre au conseil d'établissement d'une école qui dispense l'enseignement secondaire et un siégeant à ce titre au conseil d'établissement d'un centre de formation professionnelle.

Quatre représentants de la communauté résidant sur le territoire du centre de services scolaire, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, dont :

- une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ;
- une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ;
- une personne issue du milieu communautaire, municipal, sportif, culturel, de la santé et des services sociaux ;
- une personne âgée de 18 à 35 ans.

Ce qu'indique le projet de loi c'est que les parents s'éliront entre eux par un collège électoral. Ce processus de collèges électoraux est non seulement lourd, mais il est peu représentatif de l'ensemble de la population. Ainsi, si le ministre déplore le faible taux de participation aux élections scolaires clamant la non-représentativité des commissaires scolaires actuels, il doit tout de même reconnaître que 8 % de la population de l'Estrie ont participé au processus électoral. Savez-vous quel sera le pourcentage de la population estrienne participera au nouveau processus électoral du ministre comme il est proposé dans le projet de Loi 40 : 0,000 1 % de la population. Nous ne croyons pas que cette nouvelle structure proposée viendra renforcer la démocratie de proximité.

De notre point de vue, l'abolition des commissions scolaires vient affaiblir la dynamique du pouvoir local et régional de plusieurs façons. D'abord, par la composition des nouvelles structures, on risque de perdre la vue macro-politique des choses, puisque les parents qui siègeront à ce conseil d'administration n'auront pas ce regard englobant parce

qu'ils sont dédiés à leur vision de leur projet d'école locale. Puis, le mode de nomination risque de créer des déséquilibres dans la représentation de chacun des sous-territoires au profit de zones territoriales plus densément peuplées ou plus favorisées au détriment de milieux plus défavorisés. Aussi, la dynamique du pouvoir local est affectée par le fait que dorénavant c'est un « gestionnaire » qui agira comme porte-parole de l'organisation. Cela crée une proximité questionnable avec le pouvoir et vient priver le milieu de personnes réseautées. Le réseautage local et régional est souvent porteur de solutions innovatrices et de complicités et vient aider les organisations à penser en dehors de la boîte.

Nous croyons que le nouveau modèle de gouvernance proposé n'offre pas une réponse satisfaisante aux problèmes qu'il croit régler, il est souhaitable de maintenir la démocratie scolaire québécoise. » Ce projet de loi prévoit l'abolition du rôle des élus scolaires à compter du 29 février 2020, rôle que nous estimons essentiel et primordial pour l'Éducation, et qui viendrait aussi mettre un terme aux progrès des dernières années concernant le nombre de femmes dans nos **institutions démocratiques**. Rappelons que le palier scolaire est le premier et toujours le seul palier paritaire au Québec. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 51 % des quelque 700 élues scolaires sont des femmes. Alors que très peu de femmes hésitent à s'engager en politique, cette volonté risque d'être grandement compromise étant donné que le seul palier de démocratie véritablement paritaire serait aboli. Depuis, ce dernier contribue à la démocratie québécoise puisqu'il a permis à certaines de découvrir un intérêt envers la politique municipale, provinciale ou fédérale. Face à cet enjeu fondamental pour la société québécoise, nous sommes d'avis qu'aucun recul des femmes en politique n'est acceptable..

Le projet de loi propose un changement de gouvernance des commissions scolaires et des élus. Il faut rappeler que lors du dépôt de ce projet de loi le ministre l'a justifié par le faible taux de participation aux dernières élections scolaires et le coût des élections. Sans oublier l'engagement électoral de la Coalition avenir Québec d'abolir les commissions scolaires. À cet égard, le tableau suivant est assez évocateur ; si le faible taux de participation ou le nombre élevé de postes obtenus par acclamation sert d'argument à la remise en question de toute une structure, n'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur la situation des municipalités du Québec ?

Données provinciales

Postes	Années	% élus par acclamation	Sources
Maires	2013	47 %	DGE
Conseillers municipaux	2013	56 %	DGE
Préfets	2013	54 %	MAMO
Présidents CS	2014	45 %	ministère de l'Éducation
Commissaires	2014	43,3 %	ministère de l'Éducation

ORÉGANT. *L'abolition des élections scolaires mettrait fin à la seule démocratie paritaire au Québec*, 16 octobre 2015.

For its part, the Eastern Townships School Board currently remains one of the last Anglophone institutions offering services to its population across a wide swath of southern Quebec originally settled by English immigrants. It serves as a community pillar, supporting and linking the other remaining English groups such as service clubs and volunteer organizations. This is a population that is aging and has strong ties to its local communities in which the English schools serve as centres of activity. Elected school commissioners represent all regions of the territory and all taxpayers, regardless of whether or not they are parents. Without the mechanism of elected officials leading this essential institution, a large portion of our population would be without representation although supporting the Anglophone school system through taxation. Consequently, we believe elected officials form an essential part of the local community through which citizens, taxpayers and parents can address concerns and needs. It also important to note, that in the last school board elections the rate of participation for the ETSB was 15.3%.

Nous sommes plutôt d'avis que le modèle actuel est plus favorable à la réussite éducative et que la présence d'élus scolaires est un plus pour l'éducation plutôt qu'un boulet comme semble le dire le ministre en affirmant ouvertement son mépris pour les commissaires scolaires dans plusieurs déclarations publiques. Les commissaires sont les représentants visibles de la commission scolaire dans leurs circonscriptions. Ils y résident, connaissent la réalité vécue par les élèves et sont donc en mesure de porter les préoccupations de leur population à l'instance décisionnelle de la commission scolaire dont ils sont partie prenante et d'en faire le suivi. Ils reçoivent les commentaires de la population ; les citoyens ont donc accès à un intermédiaire crédible et accessible qui portera leurs préoccupations. Cette réalité est particulièrement importante en milieu rural. Ils sont également en mesure de susciter et de maintenir des partenariats qui seront en

soutien à la réussite des élèves et à l'amélioration des infrastructures mises à leur disposition. L'importance de cette proximité ne semble pas avoir été prise en compte.

Ces avantages ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du nombre de votants aux élections scolaires. D'ailleurs, la désaffection de la population au regard de l'exercice du droit de vote ne se manifeste pas qu'au scolaire. Le palier municipal vit cette réalité, de même que les paliers provincial et fédéral. Le taux de participation étant souvent lié à la présence ou non d'enjeux fondamentaux, de tirer comme conclusion qu'un faible taux de participation invalide l'exercice nous semble un raccourci dangereux. Il serait tout aussi juste de prétendre qu'un réseau qui donne satisfaction à sa population ne suscite pas de grandes passions lorsque vient le temps d'aller voter. Pourquoi se déplacer puisque tout va plutôt bien… Point de vue appuyé par notre premier ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie qui déclarait dans une entrevue en 2013 : « *L'élu scolaire joue un rôle politique aussi fondamental que l'élu municipal, provincial et fédéral. La seule différence entre eux est leur champ d'intervention.* » Toujours selon lui « *Si les gens vont peu voter aux élections en général et en particulier aux élections scolaires, c'est parce qu'ils ne sont pas assez informés et conscients du rôle qu'exerce un gouvernement local dans sa région.* » Si le problème en est un de participation, qu'on regarde ce problème et non l'ensemble de la structure. Des solutions existent si on veut se donner la peine de s'y attarder : élections scolaires et municipales simultanées, vote électronique, changement de la date du vote, etc.

Que répond le ministre à celles et à ceux qui comme nous croient que le mode d'élection des parents tel que proposé dans son projet de loi 40 ne permettra pas une représentation de tous les milieux des territoires actuels et que les zones moins favorisées de nos territoires auront une voix qui sera entendue et prise en considération dans les nouveaux conseils régionaux ? Comment peut-il prétendre que les motifs qui l'ont amené à proposer l'abolition des actuelles commissions scolaires sont liés au manque de représentativité des actuels commissaires alors que ce qui est proposé dans le projet de Loi 40 est encore moins représentatif de la population ? Le ministre est-il au fait que ce que propose son projet de Loi c'est de disqualifier l'implication des communautés dans la vie des écoles publiques et des commissions scolaires du Québec ?

La représentativité territoriale

Le Québec ce n'est pas que de grandes villes c'est aussi des régions. Il semble utile de rappeler qu'outre Montréal et Québec, il y a plusieurs régions au Québec qui ont été souvent ignorées par nos gouvernements. Le gouvernement auquel appartient le ministre Roberge est issu d'une formation politique qui s'est dit la représentante des régions. Pourtant, le projet de loi 40 que nous discutons devant cette Commission parlementaire centralise tous les pouvoirs autour du ministre. Ce qui est vrai pour l'ensemble du Québec est aussi vrai pour les régions. Ainsi, sur le territoire de la commission scolaire des Hauts-Cantons, il y a des municipalités dans des milieux urbains, ruraux et semi-ruraux. La plupart des établissements en Estrie sont dans des milieux diversifiés et l'un des enjeux de ce projet de Loi est la capacité de la structure proposée par le ministre d'assurer la représentativité de chacun des territoires des actuelles commissions scolaires. Dans le processus proposé dans le projet de loi 40, il est possible d'élire des représentants qui vont provenir que d'un ou quelques-uns des types de milieux que nous retrouvons dans le territoire laissant en plan des localités. Sans prétendre prédire l'avenir, il est probable que les gens qui se feront élire ou nommer viendront des milieux plus urbanisés et les parents des milieux ruraux seront vraisemblablement plus absents. En plus, le mode de nomination du conseil d'administration est complexe et le mandat est de trois ans plutôt que quatre ans dans le modèle actuel, cela contribuera à une forme d'instabilité et pourra à terme favoriser une plus grande centralisation des pouvoirs du ministre.

Que répond le ministre à celles et ceux qui comme nous croient que le mode d'élection des parents tel que proposé dans son projet de loi 40 permettra une représentation de tous les milieux des territoires actuels et que les zones moins favorisées de nos territoires auront une voix qui sera entendue et prise en considération dans les nouveaux conseils régionaux ?

Le réseautage et les partenariats locaux

L'un des atouts que représentent des commissaires élus au suffrage universel dans le réseau scolaire c'est que généralement ces gens ont de solides expériences et sont largement réseautés avec leur milieu. Pour se faire élire par une population, il faut être réseauté comme on le dit couramment aujourd'hui. Or, voilà que la proposition de remplacer des commissaires élus au suffrage universel par des parents qui se choisiront entre eux viendra priver la structure de gouvernance scolaire de précieux alliés. Le réseautage local et régional est souvent porteur de solutions innovatrices et de complicités qui viennent aider les organisations à penser en dehors de la boîte. Nous pouvons citer de nombreux exemples où ce réseautage a fait une différence dans notre région comme le sauvetage de l'école Saint-Paul à Scotstown, la construction d'un centre de formation professionnelle intégré à Magog ou encore la mobilisation du milieu sherbrookois contre le décrochage scolaire et son engagement envers la persévérance scolaire.

Avec le projet de loi 40 non seulement les nouveaux membres de la structure de gouvernance scolaire régionale perdront un solide réseautage, mais également on se demande qui aura le temps de participer aux multiples rencontres avec le milieu dans des projets d'organismes communautaires, de projets mobilisateurs. Les nouveaux membres ne pourront parler au nom de la nouvelle structure, seul le directeur général sera autorisé à parler au nom de tous. Est-il réaliste de penser qu'une seule personne puisse faire le travail de tous les commissaires ? Chez nous, les commissaires sont fortement présents dans leur milieu et auprès de dizaines et de dizaines d'organismes. Comment le ministre entend-il s'y prendre pour maintenir le rayonnement du monde scolaire dans leur région ?

La réussite des élèves et de nos clientèles adultes

Toutes les commissions scolaires de l'Estrie sont solidement engagées dans des projets concrets pour favoriser la réussite éducative de nos élèves. Pas un mot dans le projet de loi 40 du ministre sur ce sujet. Cela suscite chez nous beaucoup d'inquiétudes et de questionnements.

Ce que nous avons mis en branle en Estrie c'est un vaste chantier pour la réussite éducative. Ainsi, nous croyons que l'éducation préscolaire et primaire constitue une étape déterminante et fondamentale dans la vie individuelle, familiale et sociale. Cet enseignement doit donc permettre à chaque enfant d'établir les premières fondations de son développement scolaire dans un climat serein et stimulant. Même si nous sommes en désaccord avec le projet de loi 40 du ministre, nous saluons positivement les réinvestissements en Éducation et les mesures liées à l'agir tôt mise en place par le ministre notamment les maternelles 4 ans bien que les modalités de mise en œuvre et rythme de développement de ces mesures doivent être collées aux réalités des différents milieux. Dans le territoire des Hauts-Cantons, seize de nos écoles primaires comptent

moins de 100 élèves. Aussi, plus de la moitié de nos écoles primaires sont situées en milieux défavorisés.

Les équipes des écoles secondaires développent les compétences qui sont nécessaires à tous, dans une vision de développement global, tout en valorisant énergiquement les talents individuels de chacun. Les élèves peuvent également explorer leur propre créativité tout en consolidant leur sens des responsabilités sociales. La réussite scolaire de nos élèves est au cœur de nos préoccupations et cela nécessite à la fois un solide encadrement pédagogique et un enseignement dynamique qui stimule la curiosité intellectuelle et incite au dépassement. Il faut être à l'écoute aussi de la sensibilité de l'adolescence afin de prévenir et soutenir les parents et les élèves qui vivent des difficultés particulières.

Nos centres de formation professionnelle offrent des programmes diversifiés en Estrie qui répondent au besoin de notre marché du travail régional. Nous offrons des programmes de formation variés en de nombreux domaines tels que l'agriculture, la forêt, la construction, la taille de pierre, l'administration, la santé et de nombreux autres. Il serait laborieux et peu utile de tous les nommer. Ce qu'il faut retenir c'est que nos centres de formation professionnelle reposent sur une vision claire des besoins du marché et passent par un solide partenariat avec les représentants du monde socio-économique afin de répondre au défi de l'adéquation formation-emploi et apporter une contribution à l'enjeu de la pénurie de main d'œuvre. Nous cherchons ainsi à répondre au mieux aux attentes des employeurs et des entreprises tout en permettant à notre clientèle de choisir une formation qui convient à ses aptitudes et intérêts.

Nous avons aussi à cœur de répondre aux besoins en matière de formation aux adultes. On parle ici de formation continue. Les besoins sont criants en cette matière et les commissaires sont fortement engagés dans ces dossiers avec les organismes de développement économique de chaque MRC. Notre volonté est, en étroite relation avec nos partenaires, d'assurer au plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens, les connaissances et les compétences essentielles à leur intégration sociale et économique. Nous sommes appelés à collaborer avec nos partenaires à des campagnes de recrutement de main-d'œuvre.

Enfin, la réussite de notre activité éducative dans notre milieu passe également par le service que nous offrons aux entreprises en offrant des services-conseils et en adaptant les formations sur-mesure dans plusieurs domaines. C'est un levier essentiel de l'économie d'une région comme celle de l'Estrie. Les commissaires que le ministre veut faire disparaître jouent un rôle important dans ces dossiers. Qui prendra la relève dans ce type de dossiers ? Voilà une question à laquelle devrait répondre le ministre.

Une autre question qui se pose aussi est, pourquoi le projet de loi 40 est-il aussi silencieux sur ces sujets fort importants ? Pourquoi n'y a-t-il pas un mot dans les déclarations du ministre sur les projets de réussite éducative de nos différentes commissions scolaires ? En ce qui nous concerne, l'un des devoirs importants du ministre qui joue à l'apprenti sorcier avec son projet de loi 40 est de répondre à la question suivante : En quoi ce projet de loi va-t-il permettre d'améliorer la réussite éducative des élèves et des clientèles adultes ? Comment ce brassage de structure donnera-t-il une valeur ajoutée au réseau scolaire ?

Les projets porteurs

Dans toutes nos commissions scolaires, nous avons, outre les projets d'investissements normaux, à nous pencher sur des projets particuliers que nous qualifions de projets porteurs pour notre milieu. Ce type de projet se caractérise par la nécessité de trouver des solutions originales à des problématiques particulières. Par exemple, à la CSRS, on a commencé la lutte au décrochage scolaire en partenariat avec le milieu bien avant que la lutte au décrochage scolaire et à la persévérance scolaire ne devienne un enjeu partagé par toutes les commissions scolaires. Cela parce qu'un jeune député fédéral conservateur, il s'appelait Jean Charest, décide d'interpeller son milieu et le mobilise pour contrer le décrochage scolaire. Sans une présence de commissaires élus politiques, jamais ce projet n'aurait vu le jour.

À la Commission des Sommets, il y a eu des partenariats fructueux pour la construction du Centre d'excellence en formation industrielle (CEFI) et du Centre intégré de formation industrielle (CIFI) et la construction du Centre sportif régional Memphrémagog. Encore là, nous doutons que ces projets aient pu voir le jour sans des élus engagés dans leur milieu. À la Commission des Hauts-Cantons des projets comme la Maison familiale rurale du Granit, le CRIFA à Coaticook, le projet de Cité-école à East-Angus, la dernière école à l'école Saint-Paul de Scotstown sont aussi des réalisations liées à l'implication d'élus scolaires qui ont pensé en dehors de la boîte.

Par le projet de loi 40, on veut jeter le bébé avec l'eau du bain et on refuse de voir et de reconnaître tout ce travail qui est fait année après année par les commissaires élus des commissions scolaires. C'est franchement déplorable et décourageant. Pourquoi le ministre ne prend-il pas le temps de consulter et de réaliser l'immense erreur qu'il s'apprête à faire en voulant faire adopter coûte que coûte le très mauvais projet de loi 40 ? Monsieur le ministre, il n'y a pas de tort à ne pas respecter des engagements électoraux qui sont de mauvaises idées. Vaut mieux pour bien gouverner abandonner ses lubies.

Pourquoi réparer quelque chose qui n'est pas brisé ?

Au terme de ce mémoire, nous sommes partagés entre notre volonté d'œuvrer à la réussite éducative des élèves et de nos clientèles adultes et celle de combattre avec toutes nos énergies le projet de loi 40 du ministre qui est une mauvaise idée pour les objectifs que nous devrions tous poursuivre afin de faire de l'éducation une réelle priorité et une source de richesse de l'avenir du Québec.

Monsieur le ministre, le projet de loi 40 s'il est adopté sera une mauvaise loi. C'est une loi qui va vous permettre de centraliser tous les pouvoirs autour de votre ministère au détriment des régions et des municipalités du Québec. C'est un projet de loi centralisateur et qui affaiblit le pouvoir local et régional.

Ce projet de loi 40 témoigne aussi du mépris du ministre envers le travail des commissaires. Nous comprenons mal que vous soyez aussi mal informés de notre travail et des résultats que nous obtenons dans nos milieux et surtout le rôle fondamental que représente le travail d'un élu scolaire d'agent de liaison entre les conseils d'établissements et la commission scolaire et la communauté. Dans une région comme celle de l'Estrie, les partenariats avec la communauté sont nombreux et donnent d'excellents résultats. Nous sommes inquiets de constater que dans la nouvelle structure que vous proposez ce pan important des activités d'une commission scolaire est occulté, voire absent.

C'est aussi fort inquiétant que le projet de loi 40 ne prévoit aucune disposition claire quant aux pouvoirs actuels des commissions scolaires qui seront transférés au conseil d'établissement. C'est, semble-t-il, l'essence de la réforme proposée. Alors, dites-nous quels seront les pouvoirs qui seront dévolus aux conseils d'établissement qu'ils n'ont pas déjà.

Monsieur le ministre vous êtes aussi silencieux sur une réalité bien connue par les commissions scolaires soit le faible taux d'intérêt des parents à s'impliquer dans le processus existant de démocratie scolaire. Le taux de participation des parents aux assemblées générales des conseils d'établissement est généralement faible sauf quand il y a des enjeux particuliers. Il ne faut pas jeter la pierre aux parents puisqu'à l'échelle de la société dans tous les secteurs d'activités on peut faire le même constat. Même aux élections provinciales, les élections les plus courues au Québec, le taux de participation tend à être plus fort quand la population veut un changement de gouvernement que lorsque la population reconduit un gouvernement sortant. Cela dit, ce qui devrait inquiéter le ministre c'est l'instabilité que pourrait avoir cette réalité dans la gestion des millions de dollars qui seront confiés à la nouvelle structure régionale. Ici, le principe de « redevabilité » est mis à mal. À qui ces élus parents seront-ils redevables pour leur gestion ? Aux parents seulement ? Que répondrez-vous aux contribuables qui n'ont plus

de voix au chapitre qui voudrait avoir son mot à dire sur l'utilisation de l'argent de ses impôts en éducation ?

Une autre question fondamentale est l'abolition d'un contre-pouvoir. Faire disparaître les commissions scolaires c'est le choix de ne plus avoir de vis-à-vis pour commenter ou critiquer voire s'opposer aux décisions de la grosse machine bureaucratique de l'éducation et de son ministre. C'est un net recul pour la démocratie.

Bref, monsieur le ministre le projet de loi 40 est un projet centralisateur qui affaiblit les régions. Un projet de loi qui vient déposséder la population de son réseau public qui deviendra au mieux le réseau des parents d'enfants d'âge scolaire et au pire le réseau du ministre. Le projet de loi 40 affaiblit non seulement la démocratie québécoise, mais reconfigure l'école publique en une sorte d'école privée des parents d'enfants d'âge scolaire. Un projet de loi qui crée deux classes de citoyens au Québec, les francophones et les anglophones et surtout qui tire un trait sur des collaborations fructueuses dans les régions en matière de partenariat et de réseautage.

Le Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie vous demande, monsieur le ministre, de surseoir à ce projet et de le remplacer par une vaste consultation de toutes les parties prenantes du monde de l'éducation. On ne peut faire une telle réforme sans prendre le temps d'y réfléchir et de mesurer les impacts dans le milieu et sur la réussite éducative de nos élèves et de nos clientèles adultes.

Monsieur le ministre, il ne faut pas vous entêter à poursuivre la réalisation d'une mauvaise idée pour le seul motif que c'est un engagement électoral de votre gouvernement et que vous avez eu l'appui de la population qui vous a accordé le privilège d'appartenir à une formation politique qui est majoritaire à l'Assemblée nationale. Un gouvernement ne devrait jamais hésiter à reculer quand ses initiatives sont des mauvaises idées. Si vous n'en êtes pas convaincus, demandez à vos collègues le ministre de l'Immigration et au premier ministre qui ont eu le courage de faire cela pas plus tard que la semaine dernière dans le dossier du programme PEQ.

Le regroupement des commissaires scolaires de l'Estrie demande le retrait de ce projet de loi 40.